

LE DISTRICT SCOLAIRE DE PHILADELPHIE
OFFICE OF ACCOUNTABILITY
440 North Broad Street
Philadelphia, PA 19130

Michael Schlesinger
Deputy Chief of Accountability

Tel: 215-400-4250
Fax: 215-400-4251

21 Septembre 2010

AUX : Parents de Tous les Elèves des Niveaux 11 et 12
Elèves des Niveaux 11 et 12

OBJET : Comment **NE PAS** Avoir les Informations Personnelles Communiquées aux Recruteurs Militaires

L'état de Pennsylvanie et le gouvernement fédéral¹ exigent que le District Scolaire automatiquement fournisse les informations personnelles - nom de l'élève, sexe, adresse, numéro de téléphone, et nom de l'école - aux recruteurs militaires À MOINS QUE les parents ou les élèves signent le formulaire "d'exclusion". Le but de cette lettre est de vous informer, ainsi que votre enfant, des modalités de dépôt de ce formulaire, qui signifie que les informations personnelles de votre enfant ne seront pas divulguées aux recruteurs militaires. Si vous ne voulez pas que le nom de votre enfant soit communiqué aux recruteurs militaires, faites simplement ce qui suit :

- **Compléter l'information du formulaire ci-dessous**
- **Faites renvoyer le formulaire par votre enfant à son conseiller avant le 22 octobre 2010.**
- **L'élève peut signer et renvoyer le formulaire lui-même.**

Le conseiller remettra le formulaire au personnel administratif qui notera sur les systèmes informatiques du District que les informations personnelles ne seront pas communiqués aux recruteurs militaires. Vous pouvez aussi télécharger une copie de cette lettre (et les versions traduites) en allant vers la page du District Scolaire de Philadelphie (<http://www.phila.k12.pa.us>), et en cherchant dans la section "STUDENTS".

Si vous avez des questions concernant cette initiative, veuillez consulter le guide ou conseiller scolaire de votre enfant.

¹Ce texte fournit plus de détails au sujet de ces lois. Le Commonwealth de la Pennsylvanie a passé cette législation le 27 juin 1991, qui exige des districts scolaires de fournir aux recruteurs des forces armées le même accès aux listes des élèves rendues disponibles aux universités et aux écoles professionnelles. La législation (acte 10) informe plus loin que les « élèves doivent être avisés des conditions de l'acte et avoir 21 jours pour demander par écrit, d'être exclus de la liste. » En outre, La Loi d'Aucun Enfant Laisse Derrière (the No Child Left Behind Act) de 2001 requiert aussi que les parents doivent également être avisés de ces conditions et être conseillés de l'option d'exclure leurs enfants de la liste fournie aux recruteurs militaires.)

FORMULAIRE D'EXCLUSION DE L'ÉLÈVE (Student Opt-Out Form)

Je comprends que le District Scolaire de Philadelphie est tenu de fournir aux forces armées, sur demande, la liste des élèves dans l'optique d'un recrutement. J'atteste, par la présente, que je ne voudrais pas que le nom de mon enfant/mon nom soit communiqué aux recruteurs des forces armées. **Les élèves peuvent signer et remettre eux-mêmes le formulaire.**

NOM DE L'ÉLÈVE (écrire lisiblement) : _____

SIGNATURE DU PARENT OU DE L'ÉLÈVE _____

ÉCOLE: _____ NIVEAU: _____ No. ADVISORY: _____

A COMPLÉTER AVANT LE 22 OCTOBRE 2010